

La CCI accompagne la réforme de la réglementation des hôtels

Un arrêté gouvernemental du 4 juillet 2006 oblige l'ensemble du parc hôtelier en France à se conformer aux nouvelles règles de sécurité, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention des incendies.

Les hôteliers, en particulier les propriétaires de petits hôtels sans étoile ou classés, doivent avoir réalisé la mise aux normes de sécurité de leurs établissements avant le 5 août 2011, délai impératif. Dans le cas contraire, et après contrôle d'une commission de sécurité, le préfet des Ardennes pourra exiger la fermeture des hôtels qui n'auront pas souscrit aux normes de sécurité en vigueur.

Selon François Béguin, membre titulaire de la CCI et président de l'UMIH des Ardennes (Union des métiers de l'industrie hôtelière) qui réunit 310 propriétaires ou gérants de cafés, cafés brasseries, restaurants, hôtels et discothèques (soit 60% des établissements ardennais), la nouvelle mise aux normes de sécurité concerne une centaine d'établissements dans le département.

Au mois de février, à Charleville-Mézières, Rethel, Vouziers et Vireux-Molhain, François Béguin a animé cinq réunions d'information s'adressant aux propriétaires hôteliers des Ardennes. Chaque établissement concerné par l'arrêté du 4 juillet 2006 doit d'abord se conformer à un audit réalisé par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, qui désignera les travaux à réaliser.



François Béguin suit le dossier « mises aux normes de sécurité » avec Mathieu Parent.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS - l'administration des sapeurs-pompiers) collabore à ces réunions d'informations afin d'apporter les éléments techniques à mettre en œuvre, mais surtout afin d'établir un dialogue avec les établissements.

La phase de réalisation des travaux de mise aux normes de sécurité en vigueur est supervisée par l'organisme ayant effectué l'audit préalable. À la fin des travaux, une commission de sécurité départementale, vérifiera leur conformité et délivrera à l'établissement un certificat de mise aux normes.

Des bonifications de taux d'intérêts

La CCI des Ardennes peut aider les propriétaires hôteliers concernés dans la composition de leur dossier de financement des travaux. *«Le Conseil général apporte son*

soutien financier à la mise en conformité des hôtels classés au minimum 2 étoiles, explique François Béguin.

Seront pris en charge 20% du coût de l'audit, plafonné à 4500 euros, ainsi que 15% du montant Hors Taxe des travaux eux-mêmes plafonnés à 40 000 euros».

Récemment, les membres titulaires de la CCI des Ardennes ont approuvé en Assemblée générale que les ressortissants hôteliers concernés par la mise aux normes de sécurité puissent bénéficier de bonifications du taux d'intérêt de leurs emprunts dans ce cas. Cette mesure édicte néanmoins un montant maximal de travaux de 30 000 euros hors taxe, une assiette de 80% de la dépense et une bonification de taux de 1,5 point.

D'ici à 2015, c'est une autre obligation qui attend les hôteliers : celle de l'accessibilité de leur établissement aux Personnes à Mobilité Réduite. Consciente de cet enjeu, et de son application immédiate dès qu'un hôtelier entreprend des travaux au seuil de son établissement, la CCI des Ardennes leur conseille de prévoir dès à présent cette mise en conformité.

Contact : Mathieu Parent, tél : 03 24 56 62 49
mail : mparent@ardennes.cci.fr

Un nouveau bateau navigue sur la Meuse

En 2006, dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique, la CCI et le Conseil général des Ardennes avaient conjointement conduit une étude « sur le développement du tourisme fluvial sur la Meuse ».

L'étude avait dégagé quatre actions :

- la redynamisation du site fluvial de Pont-à-Bar situé entre Sedan et Charleville-Mézières,
- la constitution d'une structure partenariale « voies d'eau » gérée par les organismes publics et des intérêts privés,
- la publication et la diffusion d'un guide touristique fluvial et le lancement d'un bateau de croisières sur la Meuse.

Ce bateau, une ancienne péniche de type Freycinet, est baptisé La Bohème par son armateur, Frédéric Colardelle. Il a fait réaménager la péniche en un restaurant de 110 couverts (130 aux beaux jours avec le pont-terrasse).

La Bohème à quai à Charleville-Mézières effectuera bientôt des croisières sur la Meuse entre son port d'attache et celui de Laifour.

La CCI a soutenu l'armateur dans la réalisation de son projet (recherches de subventions notamment). Elle lui a permis de prendre des contacts avec d'éventuels clients ou investisseurs belges au cours de la Journée transfrontalière qu'elle a organisée l'an passé à Sedan. Dans l'esprit de cette journée, la CCI des Ardennes et la direction de Voies navigables de France (VNF) ont décidé de constituer un groupe de réflexions et d'échanges qui se réunira au cours du deuxième trimestre 2009.

Contact : Mathieu Parent, tél : 03 24 56 62 49 - mail : mparent@ardennes.cci.fr